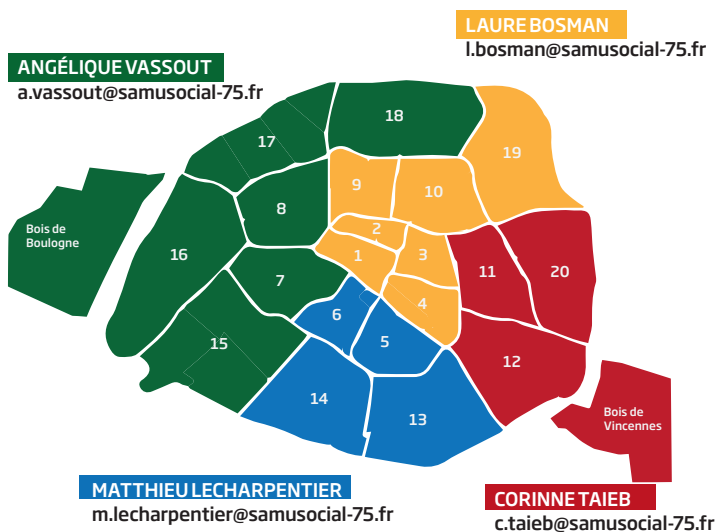


Coordination des maraudes

DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016, LA COORDINATION DES MARAUDES PARISIENNES A ÉTÉ CONFIEE AU SAMUSOCIAL DE PARIS DANS LE CADRE DE SA MISSION SIAO URGENCE PARIS (SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION)

4 ZONES





Nos missions

COORDINATION OPÉRATIONNELLE

SUIVRE LE PARCOURS DES PERSONNES À LA RUE

- Proposer ou préconiser des solutions adaptées aux personnes
- Coordonner l'intervention autour des personnes signalées
- Solliciter les personnes ressources pour travailler sur les situations complexes
- Accompagner le parcours des personnes vers la sortie de rue et l'insertion

ANIMATION TERRITORIALE

FACILITER LA COOPÉRATION AUTOUR DES MARAUDES

- Faciliter la coordination entre les différentes maraudes, notamment dans le cadre des réunions dans les mairies d'arrondissement
- Améliorer la coopération entre les maraudes et les institutions
- Accroître la coopération entre les acteurs des maraudes professionnelles et bénévoles, et les autres acteurs de la veille sociale
- Fluidifier les interactions entre les différents territoires

CONSEIL ET EXPERTISE

VALORISER L'ACTION DES MARAUDES AMÉLIORER LES PRATIQUES

- Identifier les besoins et leurs évolutions, réfléchir en concertation aux réponses adaptées
- Déployer des groupes de travail thématiques
- Favoriser l'échange d'expérience et la montée en compétence professionnelle
- Intensifier la visibilité sur l'action des maraudes

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

La loi ALUR du 24 mars 2014 définit parmi les missions des SIAO la coordination des acteurs de la veille sociale du département.

coordination MARAUDES

« *Coordonner les actions, c'est renforcer la synergie entre partenaires en s'appuyant sur la complémentarité des expertises de chacun pour répondre au mieux aux besoins des personnes.*

Créée en 2009, la coordination des maraudes facilite la coopération entre les nombreux acteurs associatifs et institutionnels, accompagne les équipes de rue dans leurs actions au quotidien, en prenant soin que tous veillent à garder la personne au centre de son projet de vie, des propositions de lien social et d'accompagnement tout au long de son parcours. ».

Éric Pliez, Président du Samusocial de Paris

UNE COORDINATION POUR QUI ?

- LES MARAUDES PROFESSIONNELLES
- LES MARAUDES BÉNÉVOLES
- LES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE
- LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

NB : Les signalements par les particuliers sont à adresser au 115 ou aux mairies d'arrondissement.